

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2008

Le 10 avril 2008 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Livry-Gargan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain CALMAT, Maire, suite à la convocation faite le 1^{er} avril 2008.

Etaient présents : M. Alain CALMAT, M. Pascal POPELIN, M. Jean-Claude VINCENT, M. François-Xavier ROBILLARD, Monique GOVET, Mme Jeanne SULTAN-MAUPAS, M. Serge LE BOZEC, M. Georges GUILBERT, M. Jean-François MAGNIEN, Mme Marie-Laure HODE, Mme Madeleine LEMAIRE, M. Alain LANGUEDOC, M. Gérard COSIMI, M. FLIKIER Henri, Mme Marthe GUEZ, Mme Yvette COLSON, Mme Rose-Marie CHEVALIER, Jacques M. DJENGOU, M. Jean-Luc AUGER, Mme Françoise BITATSI TRACHET, M. Nourradine ETTAJANI, Mme Murielle MARUCCI BONSAI, Mme Laurence KHLOYAN, Mme Bulle BARDOUX, Mme Sophie BIDAULT, Mme Magali DAUBA, M. Xavier HEBERT, M. Armen PAPAIZIAN, M. Dan STEINFELD, M. Sébastien CONSTANT, Melle Elodie MOTTE, Mme Michèle TARTARE, M. Pierre PERRET, M. Philippe ARNAUD, M. Sébastien GASPARD, Mme Isabelle BRYON, M. Gérard PRUDHOMME,

Excusées : Mme Danièle MARINI donne pouvoir à M. VINCENT, Mme Bernadette PIRON RENAULT donne pouvoir à M. POPELIN.

Les Conseillers Municipaux présents ou représentés, formant la majorité des Membres en exercice, lesquels sont au nombre de 39, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, M. PAPAIZIAN a été désigné pour remplir ces fonctions.

2008-04-01-COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE - EXERCICE 2007

VOTANT hors la présence de Monsieur Alain CALMAT, maire,
Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du conseil général, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 3 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD) et 1 contre (M. GASPARD)

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2007 du Budget Principal de la ville et ses annexes, telle que synthétisée ci-dessous par section et par chapitre.

ADOPTE le compte administratif 2007 du budget de la ville

RECONNAIT la sincérité des reports de l'exercice 2007 sur l'exercice 2008 pour la section d'investissement tant en dépenses (6 944 446,03 €) qu'en recettes (5 210 761,43 €) ainsi que la sincérité des rattachements des charges et des produits intégrés dans les réalisations de la section de fonctionnement.

Le compte administratif 2007 fait apparaître un résultat de clôture de :

- Section de Fonctionnement : Excédent de clôture :	6 388 315,92 €
- Section d'Investissement : Excédent brut de clôture :	138 147,78 €
: Déficit net de clôture :	1 595 536,82 € (compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes).

2008-04-02-COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT-EXERCICE 2007

VOTANT hors la présence de Monsieur Alain CALMAT, maire,
Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du conseil général, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

ADOPTE le compte administratif 2007 du service annexe d'assainissement.

ARRETE les résultats définitifs 2007 tels que résumés dans le tableau suivant : résultats qui sont en conformité avec le compte de gestion du comptable

- 170 637,72 € en dépenses d'investissement
- 320 834,92 € en recettes d'investissement

soit un solde positif de 150 197,20 €.

ADOPTE le compte administratif 2007 du service annexe d'assainissement.

2008- 04-03-COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE RESIDENCE jean lebas - EXERCICE 2007

VOTANT hors la présence de Monsieur Alain CALMAT, maire,

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du conseil général, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif de la résidence Jean LEBAS pour l'année 2007.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en dépenses d'investissement soit 50 490,47 €.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en recettes d'investissement soit 0 €.

ADOPTE le compte administratif 2007 du budget annexe de la résidence Jean Lebas,

2008-04-04- COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE ALAIN SAVARY EXERCICE 2007

VOTANT hors la présence de M. Alain CALMAT, maire,

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du Conseil général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif de la résidence Alain SAVARY pour l'année 2007 qui est en concordance avec le compte de gestion présenté par le comptable du trésor.

RECONNAIT la sincérité des reports en dépenses d'investissement à savoir 1 711,43 €.

RECONNAIT la sincérité des reports en recettes d'investissement à savoir 0,00 €.

ADOPTE le compte administratif 2007 du budget annexe de la résidence Alain SAVARY.

2008-04-05- COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE s.s.i.a.d. EXERCICE 2007

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du Conseil Général, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

VOTANT hors la présence de Monsieur Alain CALMAT, maire,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif du S.S.I.A.D. pour l'année 2007.

ADOPTE le compte administratif 2007 du budget annexe du S.S.I.A.D,

2008-04-06-AFFECTATION DU RESULTAT 2007 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - EXERCICE 2008

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

DECIDE d'affecter le résultat constaté de la section de fonctionnement de l'exercice 2007 de la façon suivante :

- 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :	1 595 536,82 €
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté :	4 792 779,10 €

**2008-04-07-AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2007**

Sur présentation de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation 2007 soit 356 663,80 € au budget primitif 2008
PREND ACTE que le résultat déficitaire d'investissement 2007 sera inscrit au compte 001,
Que les reports de dépenses et recettes 2007 seront repris aux comptes concernés,
Que le solde excédentaire d'exploitation 2007 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement sera inscrit au compte 002,
PRECISE que les résultats 2007 seront repris au budget primitif 2008.

**2008-04-08- AFFECTATION DU RESULTAT - RESIDENCE JEAN LEBAS –
EXERCICE 2007**

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2007 de la façon suivante :

- Compte 10682 Excédents affectés à l'Investissement 105 117,03 euros pour couvrir en priorité le besoin de financement net de la section d'investissement (compte tenu des reports de crédits de 50 490,47 euros en dépenses et 0,00 euros en recettes) soit -20 121,88 euros, le solde soit 84 995,15 euros, étant affecté en réserves.

Prend acte que le résultat brut d'investissement sera repris au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour 30 368,59 euros.

**2008-04-09- AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE ALAIN
SAVARY - EXERCICE 2007**

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

DECIDE de reprendre l'excédent d'exploitation 2007 au compte 002 – « excédent d'exploitation reporté » soit 44 210,82 €,

Prend acte que le résultat excédentaire d'investissement de 17 858,18 € sera repris au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté»,

**2008-04-10- AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS
INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D) - EXERCICE 2007**

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation de l'exercice 2007 en N+2, à savoir l'exercice 2009, de la manière suivante :

- Compte 002 excédent reporté : 53 710,84 €

PRECISE que ce résultat sera repris au budget primitif 2009

PRECISE que l'excédent d'investissement 2007, soit 4 704,33 €, sera repris en Décision Modificative au cours de l'exercice 2008 au compte 001 « excédent d'investissement reporté » ;

2008-04-11- CHOIX DE LA METHODE DU VOTE DU BUDGET PAR NATURE OU FONCTION

Sur proposition de M. POPELIN, Vice-Président du Conseil Général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide

- de voter le budget 2008 et les budgets à venir, par nature et par chapitre ou chapitre globalisé avec une présentation croisée par fonction,
- de prendre une délibération individuelle d'attribution des subventions annuelles en faveur des associations et établissements publics
- de confirmer le régime de droit commun applicable aux provisions.

2008-04-12- BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2008

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 33 voix pour et 4 contre (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD) 2 abstentions (Mme BRYON – M. PRUDHOMME)

DECIDE DU VOTE global du budget primitif 2008 et de ses annexes.

Autorise monsieur le maire à contracter si nécessaire les emprunts destinés aux financements d'investissements et à signer les actes s'y rapportant.

2008-04-13-BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2008

Sur présentation de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

AUTORISE Monsieur le Maire à contracter si nécessaire les emprunts destinés au financement des investissements et à signer les actes s'y rapportant

2008-04-14- BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA RESIDENCE JEAN LEBAS EXERCICE 2008

Sur présentation de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

VOTE le budget primitif et les annexes du budget annexe de la résidence Jean Lebas pour l'année 2008 arrêté aux chiffres précités.

AUTORISE Monsieur le maire à contracter si nécessaire les emprunts destinés au financement de l'investissement 2008 et signer les documents qui s'y rapportent.

2008-04-15-BUDGET PRIMITIF RESIDENCE ALAIN SAVARY - EXERCICE 2008

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

VOTE le budget primitif et les annexes de la résidence Alain SAVARY pour l'exercice 2008, budget qui est arrêté aux chiffres précités.

2008-03-16- BUDGET EXECUTOIRE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - EXERCICE 2008

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD M. GASPARD)

VOTE le budget exécutoire du service de soins infirmiers à domicile pour l'exercice 2008

2008-04-17- VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE - ANNEE 2008

Sur présentation de M. Le Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par 38 voix pour et 1 abstention (M. PRUDHOMME)

Précise que les taux 2007 seront reconduits en 2008 pour les 3 taxes ménages et la taxe professionnelle, Fixe les taux d'imposition 2008 comme suit :

TAXES	BASES D'IMPOSITION 2008	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	60 605 000	15.66 %	9 490 743 €
Foncier bâti	49 646 000	16.25 %	8 067 475€
Foncier non bâti	155 000	25.89 %	40 130 €
Taxe Professionnelle	18 245 000	19.29 %	3 519 461 €
TOTAL			21 117 809 €

DECIDE du coefficient de variation proportionnelle des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2008 à savoir : 1,00

2008-04-18- TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – VOTE DU TAUX 2008

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de fixer pour l'année 2008 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 5,69 %.

2008-04-19-MISE EN PLACE D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LES OPERATIONS PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 : Décide de voter le montant des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement

ARTICLE 2 : précise que les reports de crédit de paiement éventuels se feront sur ceux de l'exercice N+1 de manière automatique.

ARTICLE 3 : précise que les dépenses seront financées par les recettes prévisionnelles sus indiquées.

2008-04-20 – REPRESENTANT DE LA VILLE AUPRES D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

Sur proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE M. le maire pour représenter la ville auprès de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France.

2008-04-21- RAPPORT RELATIF A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET AU FONDS DE SOLIDARITE REGION ILE-DE-FRANCE 2007

Sur rapport de M. Popelin, vice président du Conseil général, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport relatif à la dotation de solidarité urbaine et au fonds de solidarité entre les communes de la région Ile de France reçu au titre de l'année 2007.

2008-04-22- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

Sur proposition de M. Vincent, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, (M. HEBERT n'a pas participé au vote)

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Association	attribué	<i>dont matériel</i>
Livry-Gargan Athlétisme	17 600,00 €	<i>2 600,00 €</i>
Les Fous du Volant	2 500,00 €	<i>1 000,00 €</i>
Basket Ball Livry-Gargan	8 500,00 €	<i>2 700,00 €</i>
L'Atelier du Cirque	1 000,00 €	
Coordination Culturelle Sportive Course d'Orientation	1 000,00 €	
Les Gentlemens Cyclotouristes de Livry-Gargan	300,00 €	
Chorelys Danse Création	1 700,00 €	
Club d'Echecs La Dame de Sévigné	11 000,00 €	
Cercle d'Escrime Jean Moret	32 800,00 €	<i>2 000,00 €</i>
Etoile Sportive de Gargan-Livry	24 000,00 €	<i>6 500,00 €</i>
Foot Ball Club de Livry-Gargan	80 000,00 €	<i>7 000,00 €</i>
Handball Club de Livry-Gargan	150 000,00 €	<i>5 000,00 €</i>
Association des Javelots Livryens	2 300,00 €	<i>300,00 €</i>
Club Nautique de Livry-Gargan	75 000,00 €	<i>4 000,00 €</i>
Cercle des Patineurs Livryens	15 500,00 €	<i>3 500,00 €</i>
Nautile Plongée	1 900,00 €	<i>1 000,00 €</i>
Elan Pongiste de Livry-Gargan	12 000,00 €	<i>2 000,00 €</i>

La Randonnée pédestre	800,00 €	
Rugby Club Livry-Gargan	26 000,00 €	3 000,00 €
Tennis Club Livry-Gargan	23 000,00 €	5 500,00 €
Vélo Club de Livry-Gargan	9 500,00 €	1 000,00 €
Volley-ball Livry-Gargan	2 500,00 €	1 000,00 €
Association Sportive du Collège Léon Jouhaux	1 450,00 €	
Association Sportive du Collège Edouard Herriot	1 600,00 €	
Association Sportive du Lycée Henri Sellier	850,00 €	
Association Allée Ginette	400,00 €	
Amis de la Chorale du Conservatoire de Livry-Gargan	350,00 €	
Les Amis de Haringey	350,00 €	
Les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie	1 000,00 €	
Comité d'Entente Anciens Combattants et Victimes de guerre	300,00 €	
Conseil Départemental pour l'Accès aux Droits	3 000,00 €	
Collectionneurs Gargan Livry	1 510,00 €	
Croix Bleue des Arméniens de France	500,00 €	
Croix Rouge Française Comité de Livry-Gargan	8 000,00 €	
Aide et Action (CMJ)	300,00 €	
Elus Locaux Contre le SIDA	300,00 €	
Société Historique du Raincy et du Pays d'Aulnoye	200,00 €	
Horizon Cancer	4 000,00 €	
Hotel Social 93	250,00 €	
Club Loisirs Détente	250,00 €	
Maison de la Culture Arménienne	1 250,00 €	
Amicale des Médailleurs et Décorés du Travail du 93	200,00 €	
Office du Tourisme de Livry-Gargan	3 500,00 €	
Amicale du Personnel Communal	63 000,00 €	
La Prévention Routière	700,00 €	
Les Restaurants du Cœur de la Seine Saint Denis	1 600,00 €	
Secours Catholique	1 200,00 €	
Comité du Secours Populaire Français de Livry-Gargan	1 200,00 €	
Union des Délégués Départementaux de l'Educ Nat	230,00 €	
Association Intercommunale de Parents d'Enfants Inadaptés	460,00 €	
Association Autonome des Parents d'Elèves de LG (affiliée UNAPE)	350,00 €	
Association Départ. Veuves et Veufs de la S St Denis	150,00 €	
Union locale CGT	600,00 €	
Association Syndicale des Familles Monoparentales	150,00 €	
Union nationale des Combattants 93	1 000,00 €	
F.N.D.I.R.P	800,00 €	
Ensemble Vocal Onelli	350,00 €	
Comité F.N.A.C.A. de Livry-Gargan	800,00 €	
Les conciliateurs de justice de la cour d'appel de Paris	150,00 €	

DIT que le montant total de ces crédits, soit 601 200 € est inscrit au budget primitif 2008, nature 6574.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente avec les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros.

2008-03-23-DEMANDE DE PROROGATION DU CONTRAT PASSE ENTRE LA COMMUNE ET LA REGION ILE-DE-FRANCE

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional un avenant au contrat régional afin d'en proroger d'un an le délai de réalisation, soit jusqu'au 16 novembre 2009.

APPROUVE les modifications suivantes à l'échéancier prévisionnel de réalisation suivant (tous les montants sont indiqués en euros hors-taxes, sauf la subvention régionale ferme et forfaitaire)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat régional à intervenir avec le Conseil Régional ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision

2008-04-24- CREATION DE POSTES

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise au 1^{er} mai 2008 les créations de postes suivantes :

3 postes Auxiliaire de puériculture.

2 postes Educatrice de jeunes enfants.

2008-04-25- MODIFICATION DE LA REMUNERATION DES MEDECINS GENERALISTES DANS LES CRECHES

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Les délibérations des 4 mars 2004 et 22 juin 2006 portant création de vacations de médecins généralistes pour assurer le suivi médical des enfants dans les crèches sont modifiées comme suit :

A compter du 1^{er} mai 2008 la rémunération horaire sera fixée à 38,62 Euros qui suivra l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

2008-04-26- AUGMENTATION DES VACATIONS DU PSYCHOLOGUE DANS LES CRECHES

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de porter de 6 heures hebdomadaires au maximum à 18 heures hebdomadaires au maximum les vacations du psychologue dans les crèches effectuées de septembre à juin de chaque année et créées par délibération du 27 septembre 2007.

Fixe la date d'effet au 1^{er} mai 2008.

2008-04-27- ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'ASTREINTE SEJOURS DE VACANCES

Sur proposition de M. Vincent, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le versement de l'indemnité d'astreinte prévue par le décret n° 2005-542 sus-cité aux agents des cadres d'emploi d'adjoint territorial d'animation et d'animateur territorial missionnés pour l'encadrement des séjours de vacances et classes d'environnement organisés par la Commune

DIT que la période d'astreinte à prendre en considération est celle du déroulement effectif du séjour.

2008-04-28- DESIGNATION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – CCID

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Propose la liste des contribuables

2008-03-29- CESSION D'UN TERRAIN A POINT P S.A. ILE-DE-FRANCE – BD ROBERT SCHUMAN/AVENUE VOLTAIRE – PARCELLE C 1406 EN PARTIE

Sur proposition de M. le maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la cession au profit de la société POINT P S.A. ILE-DE-FRANCE d'une partie de parcelle C 1406 pour une superficie approximative de 330 m² au prix de 120 €/m²,
DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal,
AUTORISE Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition anticipée de ce terrain au profit de la société POINT P S.A. ILE-DE-FRANCE dans l'attente de la réalisation du transfert de propriété, afin de permettre le début des travaux.

2008-04-30 – ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL (CURAGE, DESOBSTRUCTIONS D'URGENCE, INSPECTIONS TELEVISEES, TRAVAUX DE GENIE CIVIL, MAINTENANCE ET REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS DE POMPAGE ET DE REFOULEMENT)

Approbation de lancement de procédure et autorisation de signer les marchés

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

A l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour l'entretien du réseau d'assainissement communal.

AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents s'y rapportant et les marchés correspondants après attribution par la Commission d'Appel d'Offres

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2008

2008-04-31- ACQUISITION DE LA PARCELLE 33 ALLEE DES CHARMILLES

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'acquisition de la parcelle F 3687 d'une contenance de 1 176 m² sise 33 allée des Charmilles pour un montant de 627 000 €,

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces du dossier à intervenir.

2008-04-32- ADHESION DE LA COMMUNE DE SERVON AU SIGEIF

Sur proposition de M. Guilbert, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique Accepte l'adhésion de la commune de SERVON au SIGEIF,

2008 – 04-33- COLLECTE DES VÊTEMENTS – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte des conventions d'occupation, à titre gratuit, du domaine public au profit de Continental Frip et Le Relais NEIF, et autorise l'implantation de conteneurs pour la collecte des vêtements sur le domaine public.

Autorise le Maire à signer les conventions d'occupation ci-jointes au profit de Continental Frip et Le Relais NEIF.

2008-04-34- DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DU GYMNASSE JACOB

Sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE, après présentation des listes et élection comme membres titulaires ou suppléants du jury de concours pour la rénovation du gymnase Jacob :

1) Membres du jury représentant la majorité :

Titulaires : - M. POPELIN

- M. GUILBERT

- M. LE BOZEC

- M. VINCENT

Suppléants :- Mme LEMAIRE

- Mme BARDOUX

- M. MAGNIEN

- Mme GUEZ

2) Membres du jury représentant l'opposition

Titulaires : - M. PERRET

Suppléants :- M. ARNAUD

2008-04-35- FOURNITURE ET LIVRAISON DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES D'HYGIENE, DE SECURITE ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour la fourniture et la livraison de vêtements et de chaussures d'hygiène, de sécurité et de protection individuelle pour le personnel communal, ainsi que la décomposition en trois lots

AUTORISE le maire à signer les documents s'y rapportant et les marchés correspondants après attribution par la Commission d'Appel d'Offres

2008-04-36- SECURITE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC ET DE LEURS ABORDS

Approbation de lancement de procédure et autorisation de signer les marchés

Sur proposition de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour la sécurité dans les bâtiments communaux recevant du public et de leurs abords, ainsi que la décomposition en deux lots

AUTORISE le maire à signer les documents s'y rapportant et les marchés correspondants après attribution par la Commission d'Appel d'Offres

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2008

2008-04-37- TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE LOT N°1: EQUIPEMENT DE SAISIE DES DONNEES - MARCHE N°2007-077 Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme GOVET – M. CONSTANT – Mme BARDOUX – Mme BITATSI)

APPROUVE l'avenant n°1 au marché pour les travaux d'installation d'un système de vidéosurveillance – Lot n°1 : Equipement de saisie des données - Marché n°2007-077, pour un montant de 12 039,57 HT (14 399,32 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 49 732,82 € HT (59 480,45 € TTC) à 61 772,39 € HT (73 789,78 € TTC).

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-04-38– TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE
LOT N°2: RESEAU BOUCLE LOCALE RADIO - MARCHE N°2007-078

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme GOVET – M. CONSTANT – Mme BARDOUX – Mme BITATSI)

APPROUVE l'avenant n°1 au marché pour les travaux d'installation d'un système de vidéosurveillance – Lot n°2 : Réseau Boucle Locale Radio - Marché n°2007-078, pour un montant de 12 439,77 HT (14 877,96 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 50 219,04 € HT (60 061,97 € TTC) à 62 658,81 € HT (74 939,94 € TTC).

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-04-39-TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE
LOT N°3 : GENIE CIVIL – MARCHÉ N°2007-079

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme GOVET – M. CONSTANT – Mme BARDOUX – Mme BITATSI)

APPROUVE l'avenant n°1 au marché pour les travaux d'installation d'un système de vidéosurveillance – Lot n°3 : Génie civil - Marché n°2007-079, pour un montant de 19 462,76 HT (23 277,46 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 24 499,80 € HT (29 301,76 € TTC) à 43 962,56 € HT (52 579,22 € TTC).

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008 - 04 - 40– TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT, REALISATION DE LA 2^{ème} TRANCHE :
SECTEURS REPUBLIQUE ET AGUESSEAU - LOT N°1: FOURNITURE ET POSE DE
CONDUITES GRAVITAIRES ET SOUS PRESSION, ET DES EQUIPEMENTS ASSOCIES -
MARCHE N°2006-15 - Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux d'assainissement, réalisation de la 2^{ème} tranche : secteurs République et Aguesseau – Lot n°1 : fourniture et pose de conduites gravitaires et sous pression, et des équipements associés - Marché n°2006-15, pour un montant de 19 955,00 HT (23 866,18 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 684 275,00 € HT (818 392,90 € TTC) à 704 230,00 € HT (842 259,08 € TTC).

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-04-41- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT, REALISATION DE LA 2^{ème} TRANCHE : SECTEURS REPUBLIQUE ET AGUESSEAU - LOT N°2: CREATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT-MARCHE N°2006-16 -Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux d'assainissement, réalisation de la 2^{ème} tranche : secteurs République et Aguesseau – Lot n°2 : création d'un poste de refoulement - Marché n°2006-16, pour un montant de 16 055,00 HT (19 201,78 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 380 035,30 € HT (454 522,22 € TTC) à 396 090,30€ HT (473 723,99€ TTC)

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008 – 04-42– TRAVAUX POUR LE RENFORCEMENT DE CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RETENUE SUR LE SECTEUR EUROPE – LOT N°1 : POSE DE CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT - MARCHE N°2006-102

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux pour le renforcement de canalisations d'assainissement et de construction d'un bassin de retenue sur le secteur Europe – Lot n°1 : pose de canalisations d'assainissement - Marché n°2006-102, pour un montant de 19 544,70 HT (23 375,46 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 457 111,40 € HT (546 705,23 € TTC) à 476 656,10 € HT (570 080,69 € TTC).

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008 - 04 - 43 – TRAVAUX POUR LE RENFORCEMENT DE CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RETENUE SUR LE SECTEUR EUROPE – LOT N°2 : BASSIN DE STOCKAGE - MARCHE N°2006-103
Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux pour le renforcement de canalisations d'assainissement et de construction d'un bassin de retenue sur le secteur Europe – Lot n°2 : bassin de stockage - Marché n°2006-103, pour un montant de 30 361,23 HT (36 312,03 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 679 625,00 € HT (812 831,50 € TTC) à 709 986,23 € HT (849 143,53 € TTC).

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-04-44- PASSATION D'UN MARCHE EN PROCEDURE NEGOCIE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE EN DIVERS LIEUX DE LA COMMUNE
Approbation de lancement de procédure et autorisation de signer le marché

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le marché correspondant et l'ensemble des documents s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le maire à signer les éventuels avenants à intervenir dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché,

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits à la section investissement du budget primitif de la commune pour l'année 2008.

**2008-04-45-TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT
AVENUE QUESNAY ET RUE EMILE MARAIS**

Approbation de lancement de procédure et autorisation de signer le marché

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une procédure négociée pour les travaux de renforcement des canalisations d'assainissement avenue Quesnay et rue Emile Marais

AUTORISE Monsieur le maire à signer le marché correspondant après attribution par la Commission d'Appel d'Offres

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

2008-04-46- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Caisse des écoles	18 000,00 euros
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	800 000,00 euros
- Foyer résidence Jean Lebas	98 640,28 euros
- Résidence Alain Savary	132 020,00 euros
-	

PRECISE qu'un acompte de 300 000 euros a été attribué au C.C.A.S. conformément à la délibération n° 2007-12-42 du Conseil municipal du 20 décembre 2007.

**2008-04-47- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE LA
BANDE DESSINEE**

Sur proposition de M. Robillard, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles, du Conseil général de Seine-Saint-Denis et du Conseil régional d'Ile-de-France pour l'organisation des 10èmes rencontres de l'illustration et de la bande dessinée à Livry-Gargan.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de cette opération figurent au budget communal 2008.

**2008-04-48- EXTENSION DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES
CHEQUES VACANCES**

Sur proposition de M. Le Bozec, adjoint au maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention n° 135070 avec l'Agence nationale pour les chèques vacances pour permettre le règlement de la participation des familles au frais de séjours des classes transplantées.

2008-04-49- TARIF DE PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SORTIES ORGANISEES DANS LA CADRE DES ANIMATIONS DE VACANCES POUR LES JEUNES.

Sur proposition de M. Vincent adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE à 10,00 euros le tarif de participation des familles aux sorties organisées dans le cadre de l'opération "animations municipales vacances jeunes" dans les parcs d'attractions Eurodisney et Parc Astérix.

DIT que la recette sera inscrite au budget de la Commune au chapitre 70, nature 70632, fonction 422.

2008-04-50- TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX PAVILLONS AU STADE ALFRED MARCEL VINCENT

Approbation de lancement de procédure et autorisation de signer le marché

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une procédure négociée pour les travaux de construction de 2 pavillons au stade Alfred Marcel Vincent.

AUTORISE Monsieur le maire à signer le marché correspondant après attribution par la Commission d'Appel d'Offres

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

2008-04-51- SAISINE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique : autorise M. le Maire, dès que le projet sera rendu public par le maître d'ouvrage où la personne publique responsable du projet, à saisir la commission nationale du débat public (CNDP) sur le projet de desserte du plateau de Clichy/Montfermeil dès lors que son tracé impacte le territoire communal de Livry-Gargan.

2008-04-52- DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE LUCIE AUBRAC

Sur proposition de M le Maire
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Article unique : décide de dénommer Avenue Lucie AUBRAC la voie reliant la route départementale 44 et la route nationale 3.

FIN DE SEANCE A 22H10

M. le Maire,